Nations Unies S/PV.7093



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7093e séance

Vendredi 10 janvier 2014, à 17 h 30

New York

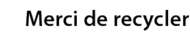
Président :	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein	(Jordanie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	Mme Jiang Hua
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

14-20457 (F)







La séance est ouverte à 17 h 35.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation concernant l’Iraq

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de l’Iraq à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l’issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j’ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

(*l’orateur poursuit en anglais*)

> « Le Conseil de sécurité déplore très vivement les récents événements survenus dans les villes de Ramadi et de Fallouja dans la province d’Anbar en Iraq. Il condamne les attaques perpétrées par l’État islamique en Iraq et au Levant (EIIL), groupe affilié à Al-Qaida, contre le peuple iraquien pour tenter de déstabiliser le pays et la région. Il reconnaît que les forces de sécurité iraquiennes, la police locale et les tribus de la province d’Anbar font preuve d’un immense courage dans le combat qu’ils mènent pour infliger une défaite à l’EIIL dans leurs villes.
>
> Le Conseil exhorte le peuple iraquien, notamment les tribus, les autorités locales et les forces de sécurité iraquiennes dans la province d’Anbar, de poursuivre, d’élargir et de renforcer leur coopération en matière de lutte contre la violence et la terreur et souligne l’importance critique que revêtent la poursuite du dialogue national et le maintien de l’unité du pays. Il accueille avec satisfaction les observations formulées par le grand ayatollah Sistani accueillant les résidents déplacés d’Anbar à Najaf et Karbala ainsi que l’engagement pris par nombre de communautés sunnites, chiites et kurdes de pourvoir aux besoins des déplacés.
>
> Le Conseil exprime son ferme appui aux efforts que continue de déployer le Gouvernement iraquien pour aider à assurer les besoins en matière de sécurité de la population iraquienne tout entière. À cet égard, il salue l’action des forces de sécurité et de police iraquiennes, dont les membres sont ciblés et tués lors d’attaques perpétrées par les terroristes. Le Conseil se félicite que le Gouvernement iraquien se soit engagé à protéger la population civile à Fallouja et ailleurs et à lui fournir des secours humanitaires et l’encourage à continuer d’œuvrer de concert avec la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq (MANUI) et les organismes d’aide humanitaire pour en assurer l’acheminement. Il s’inquiète des effets de la violence sur les civils et préconise le libre passage des civils pris au piège dans les zones de conflit et le retour en toute sécurité chez eux des déplacés dès que la situation le permettra. Il s’inquiète des effets de la violence sur les civils et préconise le libre passage des civils pris au piège dans les zones de conflit et le retour en toute sécurité chez eux des déplacés dès que la situation le permettra.
>
> Le Conseil souligne l’importance cruciale que revêtent la poursuite du dialogue national et la préservation de l’unité du pays, le déroulement d’un processus politique sans exclusive, la tenue d’élections libres et régulières en avril 2014 et le droit de manifester pacifiquement comme le garantit la Constitution iraquienne. Il estime cela indispensable à l’adoption d’une position nationale commune contre le terrorisme et à la sécurité à long terme de l’Iraq.
>
> Le Conseil réaffirme que les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces actes de terrorisme inqualifiables et ceux qui les ont financés doivent être traduits en justice, et demande instamment à tous les États, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à ses résolutions pertinentes, de coopérer activement avec les autorités iraquiennes à cette fin.
>
> Le Conseil réaffirme que l’EIIL est assujetti à l’embargo sur les armes et au gel d’avoirs imposés par ses résolutions 1267 (1999) et 2083 (2012) et insiste sur l’importance de la mise en œuvre rapide et effective de ces mesures.
>
> Le Conseil réaffirme qu’il faut lutter par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies, contre les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales et que tout acte de terrorisme est un crime injustifiable, quels qu’en soient les

motifs, le lieu, le moment et l'auteur. Il rappelle aux États qu'ils doivent veiller à ce que toutes les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes leurs obligations au regard du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire.

Le Conseil réaffirme son soutien en faveur de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il déclare à nouveau qu'aucun acte terroriste ne doit infléchir la poursuite de la paix, de la démocratie et de la reconstruction en Iraq, qui jouit du soutien du peuple et du Gouvernement iraquiens ainsi que de la communauté internationale. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2014/1.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que le Royaume de Jordanie, un pays ami, de votre élection au siège revenant aux États arabes et de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je félicite également la Lituanie, le Nigéria, le Tchad et le Chili de leur élection en tant que membres du Conseil, et je leur souhaite plein succès dans leur tâche. L'Iraq est pleinement disposé à coopérer avec tous ces États. Je tiens par ailleurs à féliciter l'ensemble des membres du Conseil de sécurité et à leur souhaiter une très bonne année 2014.

Au nom de ma délégation, j'exprime nos remerciements et notre gratitude au Conseil pour la déclaration présidentielle qu'il vient d'adopter (S/PRST/2014/1) en vue d'appuyer les efforts déployés par l'Iraq pour lutter contre le terrorisme représenté des éléments d'Al-Qaida en Iraq. Mon gouvernement apprécie grandement l'appui sans faille de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité à l'égard des efforts déployés par le Gouvernement iraquien, ses forces armées, la police locale ainsi que les fils et filles des tribus de la province d'Anbar, et notamment de Fallouja, qui, comme un seul homme, ont résisté à Al-Qaida et à ses éléments afin de sauver Fallouja et Anbar.

Le terrorisme est un fléau que nous devons tous nous employer à éliminer. Cela ne pourra se faire qu'avec la pleine coopération de tous les États et des organisations internationales, l'application de résolutions contraignantes et la réalisation d'efforts cohérents et de bonne foi en vue de préserver la paix et la sécurité internationales. La défaite d'Al-Qaida et de ce qui reste du soi-disant État islamiste d'Iraq et du Levant annonce le début de leur défaite dans les autres États de la région. Les efforts internationaux doivent être coordonnés dans le but d'atteindre ce noble objectif.

Aujourd'hui, tous les éléments, factions et tribus de l'Iraq ont tenu bon en restant unies face au terrorisme dans l'ensemble du pays afin de rendre Anbar et Fallouja à leurs habitants. J'exprime nos sincères remerciements et notre gratitude aux soldats iraquiens, aux membres de la police et aux hommes et femmes des tribus qui ont tous fait preuve de courage et joué un rôle extrêmement important pour combattre le terrorisme et pour reprendre leurs villes afin qu'elles ne soient plus sous le contrôle d'éléments d'Al-Qaida.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.